

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE D'AQUEDUC DE GRAND PRÉ

Réunion régulière du Conseil d'administration de la Régie d'aqueduc de Grand Pré tenue au Centre communautaire Jacques-Charette à Sainte-Ursule, le 19 octobre 2017 à 19 h 30, sous la présidence de Madame Barbara Paillé.

19 octobre 2017

Les administrateurs suivants étaient présents et formaient quorum:

Mme Barbara Paillé, Sainte-Angèle-de-Prémont
M. Jonathan Lacourse, Maskinongé
M. André Lamy, Louiseville
M. Martin Laterreur, St-Léon-le-Grand
M. André Clément, Saint-Justin

Étaient aussi présent :

Monsieur Mario Paillé, secrétaire-trésorier
Monsieur Francis Morel-Benoît, responsable des opérations

Étaient absent :

M. Ghislain Bellemare, Sainte-Ursule
M. Gaétan Beauclair, Yamachiche

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Madame Barbara Paillé, présidente déclare la séance ouverte à 19 h 30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la régulière du 21 septembre 2017
4. Affaires découlant des procès-verbaux
5. Dépôt et adoption de la correspondance
6. Présentation des dépenses autorisées par délégation de pouvoir
7. Approbation du paiement des comptes
8. Dépôt des résultats financiers au 30 septembre 2017
9. Consommation hebdomadaire
10. Suivi des nappes de la Régie
11. Pluviométrie
12. Information sur les équipements
 - 12.1 Rapport d'activités de Francis Morel Benoît
 - 12.2 Suivi projet télémétrie
 - 12.3 Douche oculaire au Puits SA-21 – Achat d'un chauffe-eau instantané
13. Organisme des Bassins Versants – Rivière du Loup – Yamachiche et Maskinongé

14. Varia
 - 14.1 Date de la réunion régulière du mois de décembre 2017
 - 14.2 Calendrier des réunions régulières du conseil d'administration de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré pour l'année 2018
 - 14.3 Service de consultation forfaitaire – Morency, Société d'avocats, S.E.N.C.R.L.
 - 14.4 Pro-Mix Agrégats
 - 14.5 Formation sur le Projet de loi 122
15. Période de questions
16. Levée de la réunion

2017-10-139 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Jonathan Lacourse et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour ci-dessus, en laissant le varia ouvert.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU 21 SEPTEMBRE 2017

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil d'administration ont reçu au préalable copie du procès-verbal de la réunion régulière du 21 septembre 2017 ;

POUR CE MOTIF :

2017-10-140 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur André Clément et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la réunion régulière du 21 septembre 2017.

4. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

Aucun rapport produit

5. CORRESPONDANCES RECUES

A. MUNICIPALITÉS MEMBRES

26 septembre 2017

Sainte-Ursule – 4^e versement de la quote-part 2017.

26 septembre 2017

Sainte-Angèle-de-Prémont – 4^e versement de la quote-part 2017

26 septembre 2017

Yamachiche – 4^e versement de la quote-part 2017

28 septembre 2017

Maskinongé – 4^e versement de la quote-part 2017

03 octobre 2017

Sainte-Angèle-de-Prémont – Résolution 216-10-17 pour l'adoption du budget 2018 de la Régie.

05 octobre 2017

Sainte-Ursule – Résolution 196-10-17 pour l'adoption du budget 2018 de la Régie.

05 octobre 2017

Maskinongé – Résolution 287-10-17 pour l'adoption du budget 2018 de la Régie.

05 octobre 2017

Louiseville – 4^e versement de la quote-part 2017

10 octobre 2017

Louiseville – Résolution 2017-388 pour l'adoption du budget 2018 de la Régie.

11 octobre 2017

Yamachiche – Résolution 274-2017 pour l'adoption du budget 2018 de la Régie.

17 octobre 2017

Saint-Léon-le-Grand – Résolution 227-2017 pour l'adoption du budget 2018 de la Régie.

18 octobre 2017

Saint-Justin – Résolution 2017-10-228 pour l'adoption du budget 2018 de la Régie.

B. AUTRES CORRESPONDANCES

04 octobre 2017

Banque Manuvie – Relevé des opérations au 30 septembre 2017, Solde : 180 820,93 \$.

17 octobre 2017

CNESST – Relevés des prestations accordés et des sommes imputées au 30 septembre 2017.

17 octobre 2017

Saint-Édouard-de-Maskinongé – Avis d'évaluation foncière pour l'année 2018

17 octobre 2017

Desjardins Sécurité Financière – Rapport de placement du régime de retraite simplifié du 1^{er} juillet au 30 septembre 2017

19 octobre 2017

Ministère de la Sécurité Publique – Courriel confirmant qu'ils acceptent la population de 12 877 personnes pour les calculs de l'aide financière.

2017-10-141

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Lamy et résolu unanimement de déposer cette liste de correspondance aux archives de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré.

6. **PRÉSENTATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR**

**DÉLÉGATION DE POUVOIR MARIO PAILLÉ SECRÉTAIRE-
TRÉSORIER**

Réunion régulière du 19 octobre 2017

Fonds Administration

Salaires au 28-09-2017	Employés	3 027,36
Salaires au 28-09-2017	Conseil d'administration	646,33
Hydro-Québec	Électricité Puits SA-21	5 300,18
Hydro-Québec	Électricité Chambre 102	27,86
Hydro-Québec	Électricité Puits SU-02	174,15
Hydro-Québec	Électricité Puits SU-03	5 038,12
Hydro-Québec	Électricité Puits SU-04	250,04
Hydro-Québec	Électricité Compteur SL	34,16
Hydro-Québec	Électricité Chambre 206	66,76
CNESST	Cotisation année 2016	971,37
Bell Mobilité	Pagelettes octobre 2017	75,98
Hydro-Québec	Électricité Puits SU-01	83,65
Hydro-Québec	Électricité Chambre 104	93,10
Salaires au 05-10-2017	Employés	3 035,13
Hydro-Québec	Électricité Puits SA-22	82,22
Hydro-Québec	Électricité BSA	988,82
Hydro-Québec	Électricité Puits SA-23/24	6 718,58
L'Union-Vie	Assurances collectives octobre 2017	937,18
Hydro-Québec	Électricité Réservoir St-Édouard	28,35
Hydro-Québec	Électricité Puits SE-11/12	1 691,42
Bell Mobilité	Cellulaire octobre 2017	93,91
Desjardins Sécurité financière	Cotisations RPA septembre 2017	1 382,40
Receveur Général Canada	DAS septembre 2017	2 232,80
Revenu Québec	DAS septembre 2017	5 344,84
Salaires au 12-10-2017	Employés	3 044,32
Hydro-Québec	Électricité Compteur MK	32,25
Sogetel	Service tél. bâtiment SA	60,88
Salaires au 19-10-2017	Employés	3 057,94
Hydro-Québec	Électricité Bâtiment SE	919,93
Bell	Téléphone administration octobre 2017	253,46
		45 693,49

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Mario Paillé dépose aux membres du conseil le rapport préparé en date du 19 octobre 2017 relativement aux dépenses autorisées

par le trésorier dans le cadre du règlement sur la délégation de pouvoir pour la période se terminant le 19 octobre 2017 ;

2017-10-142

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Martin Laterreur et résolu unanimement de déposer aux archives de la Régie le rapport préparé en date du 19 octobre 2017 relativement aux dépenses payées dans le cadre du règlement sur la délégation de pouvoir.

7. APPROBATION DES COMPTES

COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION AU 19 OCTOBRE 2017

FONDS ADMINISTRATION

8267	Garage Jean-François Roch	Antirouille des camions	241,45
8268	R. P. Métal	Support pour panneau de signalisation	160,97
8269	Location C.D.A.	Dossard et lame de débroussaillage	72,15
8270	Aspirateurs Serge Gaboury	Entretien ménage bureau	425,41
8271	I. Gagnon & fils	Quincaillerie diverse	158,00
8272	Laboratoire Choisy	Papier à mains, essuie-tout et savon	117,26
8273	Dépanneur 350	Essence et diesel	544,43
8274	Alarme Diamond Protection	Renouvellement pour 2018	248,35
8275	Groupe Environex	Analyses de laboratoire	256,07
8276	Veolia Water technologies	Sondes de pH	1 506,38
8277	Javel Bois-Francs	Hypochlorite de sodium	2 076,69
8278	Toshiba	Photocopies	34,01
8279	Fournitures de bureau Denis	Fournitures de bureau diverses	125,41
8280	Dicom	Frais de messagerie	63,81
8281	SPI Santé Sécurité	Certification annuelle	753,83
8282	Climatisation Bélanger	Entretien des unités	524,20
8283	Drumco Énergie	Entretien annuel des génératrices	3 640,42
			10 948,84

Je soussigné, trésorier de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles aux différents postes budgétaires pour les comptes présentés à la présente réunion.

En foi de quoi, j'ai donné le présent certificat, ce 19 octobre 2017.

Mario Paillé, trésorier

2017-10-143

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Martin Laterreur et résolu unanimement d'approuver et d'acquitter tous les comptes présentés ci-dessus pour une somme de dix mille neuf cent quarante-huit et quatre-vingt-quatre (10 948,84 \$) pour l'administration.

8. DÉPÔT DES RÉSULTATS FINANCIERS AU 30 SEPTEMBRE 2017

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Mario Paillé dépose aux membres le suivi budgétaire préparé en date du 30 septembre 2017 ;

POUR CE MOTIF :

2017-10-144

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jonathan Lacourse et résolu unanimement de déposer aux archives de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré le suivi budgétaire préparé en date du 30 septembre 2017.

9. CONSOMMATION HEBDOMADAIRE

Monsieur Francis Morel-Benoit dépose le rapport habituel préparé en date du 17 octobre 2017 sur le suivi des consommations hebdomadaires.

10. SUIVI DES NAPPES DE LA RÉGIE

Monsieur Francis Morel-Benoit dépose le rapport habituel préparé en date du 8 octobre 2017 sur le suivi des nappes de la Régie et en explique le contenu aux membres.

11. PLUVIOMÉTRIE

Monsieur Francis Morel-Benoit dépose le rapport habituel préparé en date du 12 octobre 2017 relativement à la pluviométrie.

12. INFORMATIONS SUR LES ÉQUIPEMENTS

12.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE FRANCIS MOREL-BENOÎT

Rapport de Francis Morel Benoit sur les activités d'entretien des équipements de la Régie :

- Nous avons reçu les douches oculaires pour le laboratoire et le Puits SA-21. Elle est déjà installée dans le laboratoire. Au Puits SA-21, l'installation d'un chauffe-eau est nécessaire.
- La barrière au Sapin Vert a été vandalisée. Nous avons avisé la SQ. Soudure Expert viendra la réparer ce vendredi.
- Il y a une fuite dans le BSE. Soudure Expert viendra ce vendredi remplacer une conduite de PVC par une conduite en acier inoxydable. La chloration et la distribution de l'eau du secteur ouest se fera directement à partir de nos puits de Ste-Ursule. Il y aura quelques résidents de St-Édouard et Ste-Ursule sur la route 348 qui seront en avis d'ébullition préventif le temps de ces travaux.
- Nous avons obtenu 2 fois dans le même mois des coliformes totaux sur le réseau Ouest. Nous sommes donc en non-conformité. Les formulaires pour le retour à la conformité ont été remplis et retournés au Ministère et à la Santé Publique. Il n'y a aucun avis d'ébullition relié à cet incident. On

soupçonne l'incendie à la ferme de Ste-Ursule et l'utilisation des bornes fontaines comme cause de cet incident.

- Des sondes de pH pour l'eau distribuée ont été commandées pour les usines et le laboratoire. D'autres sondes pour le pH seront commandées pour les pH-mètres de l'eau brute du BSA et BSE.
- Plomberie Guillemette est venu faire des réparations dans les deux bâtiments de traitement.
- Des pièces de plomberie pour les bâtiments de traitement ont été commandées chez Wolseley.
- La vérification de tous les débitmètres a été faite dans la semaine du 25 septembre et tout semble correct.
- L'entretien annuel des génératrices a été fait par Drumco et ils ont changé la serrure vandalisée sur la génératrice du BSA.
- Deux rappels sur les coussins gonflables du Sprinter ont été faits le 18 octobre chez Bernier Crépeau.
- Le bureau a été repeint par nos employés.
- Afin de ranger les équipements convenablement et éviter de les briser, nous voulons faire installer des crochets et un tube pour drapeaux dans le Sprinter au montant de 269,80 \$ plus taxes chez Attaches d'auto M.G.

12.2 SUIVI PROJET TÉLÉMÉTRIE

Rapport de Mario Paillé pour faire le point sur le projet de télémétrie :

- Compteur St-Justin : Nous allons faire installer le nouveau mât de 10m par l'électricien afin d'être prêt pour la suite des travaux
- Lien de Sogetel entre Sainte-Angèle-de-Prémont et St-Édouard-de-Maskinongé : Un délai dans la délivrance des permis retardera la mise en service du lien jusqu'à la mi-novembre
- Étude de charge de la tour d'ELPC : Nous venons de recevoir les besoins futurs d'ELPC pour leur tour. Ils ont été transférés à Luc Durand, ingénieur de la firme Origine. Nous pourrions procéder à l'étude de charge.
- Construction d'une tour : Nous allons prendre les informations nécessaires auprès de la municipalité de St-Édouard-de-Maskinongé pour la construction d'une tour dans l'éventualité où ça ne fonctionnerait pas avec la tour d'ELPC.
- Lorsque viendra le temps d'aller en appel d'offres, nous allons faire vérifier au préalable les devis et autres documents nécessaires par nos avocats afin de respecter les modalités du Projet de loi 122.

2017-10-145

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Clément et résolu unanimement de faire parvenir le dossier d'appel d'offres pour le projet de télémétrie à Me Philippe Asselin du cabinet Morency Société d'avocats, S.E.N.C.R.L. pour vérification avant de procéder à la parution.

12.3 DOUCHE OCULAIRE AU PUIT SA-21 – ACHAT D'UN CHAUFFE-EAU INSTANTANÉ

CONSIDÉRANT QUE pour le fonctionnement d'une douche oculaire, la température de l'eau doit se situer entre 16 et 38 degrés Celsius ;

CONSIDÉRANT QU'il faudrait faire chauffer l'eau puisque la température de l'eau sortant de nos puits est d'environ 7 degrés Celsius ;

CONSIDÉRANT QUE l'eau chaude au Puits SA-21 servirait presque uniquement pour la douche oculaire ;

CONSIDÉRANT QU'un chauffe-eau instantané au Puits SA-21 suffirait à nos besoins, serait moins dispendieux qu'un chauffe-eau conventionnel, serait moins énergivore et plus facile d'installation ;

CONSIDÉRANT QUE Home Dépôt vend un modèle de chauffe-eau instantané en ligne au coût de 169,99 \$:

POUR CES MOTIFS :

2017-10-146

II EST PROPOSÉ par Monsieur Jonathan Lacourse et résolu unanimement d'accepter la dépense et d'autoriser l'achat d'un chauffe-eau instantané chez Home Dépôt au montant de 169,99 \$.

13. ORGANISMES DES BASSINS VERSANTS – RIVIÈRE DU LOUP-YAMACHICHE ET MASKINONGÉ

Aucun développement.

14. VARIA

14.1 DATE DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU MOIS DE DÉCEMBRE

CONSIDÉRANT QUE sur le calendrier des réunions régulières de 2017 (Résolution 2016-10-153) la réunion du mois de décembre est fixée au 7 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE le 7 décembre il y a une réunion de la MRC de Maskinongé de prévue ;

POUR CES MOTIFS :

2017-10-147

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Martin Laterreur et résolu de modifier la date de la réunion régulière du mois de décembre du conseil d'administration de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré pour le 14 décembre 2017.

14.2 CALENDRIER DES RÉUNIONS RÉGULIÈRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE D'AQUEDUC DE GRAND PRÉ POUR L'ANNÉE 2018

CONSIDÉRANT QUE l'article 597 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil d'administration se réunit aux époques qu'il détermine par résolution ;

POUR CE MOTIF :

2017-10-148

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Clément et résolu unanimement que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil d'administration de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré pour l'année 2018, qui se tiendront au Centre communautaire Jacques-Charette à Sainte-Ursule à 19 h 30 :

Jeudi 18 janvier 2018	Aucune réunion en juillet
Jeudi 15 février 2018	Jeudi 16 août 2018
Jeudi 15 mars 2018	Jeudi 20 septembre 2018
Jeudi 19 avril 2018	Jeudi 18 octobre 2018
Jeudi 17 mai 2018	Jeudi 15 novembre 2018
Jeudi 21 juin 2018	Jeudi 13 décembre 2018

QU'une copie de la présente résolution soit transmise aux directeurs généraux de chaque municipalité membre de la Régie d'aqueduc de Grand Pré pour affichage.

14.3 SERVICE DE CONSULTATION FORFAITAIRE – MORENCY, SOCIÉTÉ D'AVOCATS, S.E.N.C.R.L.

2017-10-149

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Lamy et résolu unanimement que les membres du conseil d'administration de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré acceptent l'offre de Morency Société d'avocats, S.E.N.C.R.L. et renouvellent le service de consultation pour l'année 2018 au montant forfaitaire annuel de 500,00 \$ (N/☞ : 30530001-1).

14.4 PRO-MIX AGRÉGATS

CONSIDÉRANT QUE Madame Barbara Paillé, mairesse de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont et présidente de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré nous informe qu'une demande de la sablière Pro-Mix Agrégats voulant agrandir leur territoire d'exploitation près de la nappe de Ste-Angèle a été déposée auprès de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie d'Aqueduc De Grand Pré est un regroupement de sept¹ municipalités. Elle exploite un système de production et de distribution en eau potable d'une grande étendue et d'une grande complexité, qui assure l'alimentation en eau potable à une population approximative de 12 000 usagers sur le territoire de la MRC de Maskinongé ;

CONSIDÉRANT QUE le réseau de distribution, unique au Québec par son mode d'opération gravitaire et sa complexité hydraulique, possède cependant, comme tout réseau de distribution, une limite effective de capacité de distribution au-delà de laquelle la performance du système dans certains secteurs peut chuter rapidement et occasionner des inconvénients majeurs aux usagers ;

¹ Ste- Angèle-de-Prémont, St-Léon-le-Grand, Ste-Ursule, Maskinongé, St-Justin, Louiseville et Yamachiche.

CONSIDÉRANT QUE la Régie d'Aqueduc de Grand Pré compte onze puits d'alimentation en eau potable dont dix puits sont opérationnels. L'eau de captage provient de cinq nappes phréatiques réparties dans trois municipalités² ;

CONSIDÉRANT QUE les onze puits de captage sont aménagés dans des dépôts meubles granulaires associés à la moraine de Saint-Narcisse. Ces derniers contribuent à l'alimentation en eau souterraine des municipalités membres. Pour le suivi mensuel des nappes, il y a trente piézomètres qui sont installés pour prendre des lectures afin de faire le suivi des nappes à des points stratégiques ;

CONSIDÉRANT QUE la nappe Ste-Angèle est la deuxième plus importante des cinq nappes exploitées par la Régie. Elle fournit annuellement 10,9% de la production totale, ce qui représente environ 364 122 m³ par année. Elle a cependant une capacité beaucoup plus grande, pouvant aller au-delà de 20% de la production annuelle en cas de besoin. Cette nappe est donc d'une importance capitale pour la Régie. La perte de cette nappe pourrait venir compromettre l'approvisionnement en eau potable de milliers de personnes, des institutions de santé et scolaires, des industries et des fermes. On peut même aller jusqu'à dire qu'elle pourrait mettre en péril les opérations de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré ;

CONSIDÉRANT QUE nous constatons que la sablière Pro-Mix Agrégats exploite déjà à l'intérieur de l'aire de protection rapprochée de cette nappe et que l'agrandissement souhaité pourrait empiéter de beaucoup cette aire de protection et qu'une étude menée par des hydrogéologues pourrait venir statuer sur les risques de contamination de toutes sortes reliées à l'exploitation d'une sablière dans une aire de protection rapprochée ;

POUR CES MOTIFS :

2017-10-150 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Martin Laterreur et résolu unanimement que la Régie d'Aqueduc de Grand Pré recommande à la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont de faire diligence auprès de la C.P.T.A.Q. et de bien vouloir nous tenir informer de l'évolution du dossier.

CONSIDÉRANT QUE pour la Régie d'Aqueduc de Grand Pré il est important que la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont procède à une étude hydrogéologique dans le dossier Pro-Mix Agrégats (Résolution 2017-10-150) ;

POUR CE MOTIF :

2017-10-151 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur André Clément et résolu unanimement que la Régie d'Aqueduc de Grand Pré absorbe les coûts des hydrogéologues dans ce dossier.

14.5 FORMATION SUR LE PROJET DE LOI 122

² Soit : Ste-Angèle-de-Prémont, St-Édouard-de-Maskinongé et Ste-Ursule

